



**INFORMACIONES ADMINISTRATIVAS**  
**MEDELELSER FRA ADMINISTRATIONEN**  
**VERWALTUNGSMITTEILUNGEN**  
**ΔΙΟΙΚΗΤΙΚΕΣ ΠΛΗΡΟΦΟΡΙΕΣ**  
**ADMINISTRATIVE NOTICES**  
**INFORMATIONS ADMINISTRATIVES**  
**INFORMAZIONI AMMINISTRATIVE**  
**MEDEDELINGEN VAN DE ADMINISTRATIE**  
**INFORMAÇÕES ADMINISTRATIVAS**  
**HALLINNOLLISIA TIEDOTUKSIA**  
**ADMINISTRATIVA MEDDELANDEN**

**Spécial** INTERINSTITUTIONS  
TOUS LIEUX D'AFFECTATION



DIRECTION GENERALE DU PERSONNEL ET DE L'ADMINISTRATION  
UNITE POLITIQUE SOCIALE- IX.B.1  
PRETS A LA CONSTRUCTION

POUR TOUT RENSEIGNEMENT PRELIMINAIRE VOUS POUVEZ CONTACTER, DANS VOTRE INSTITUTION, LES MEMBRES DU COMITE DES PRETS A LA CONSTRUCTION, DONT VOICI LA LISTE:

COMPOSITION DU COMITE DE : PRETS A LA CONSTRUCTION  
AU 1ER JUIN (LETT 1995)

Président : Mme M. TZIRANI (COMMISSION)

Président suppléant : M. R. MULLER (COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL)

	<u>Membre titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
COMMISSION	M. J. L. SON Mme I. LINKE-PINT M. F. COMOGLIO M. E. BOVELLI	M. J. P. RAES Mme E. CARON M. H.-W. SCHMIDT M. A. JANSEN
PERSONNEL DE LA COMMISSION	M. D. DIAS FERREIRA M. G. HOEBANX M. Ch. MOUSEN Mme E. DILGER	M. P. SOREE M. Ant. TZAMOS M. Ph. DE FAYS M. G. VANNI
COUR DE JUSTICE	M. Ph. DE HOVRE	M. D. MASON
PERSONNEL DE LA COUR DE JUSTICE	M. Yv. STELLA	Mme M. PINHEIRO
PARLEMENT EUROPEEN	Mme S. MAZZI	Mme J. FLEURKE
PERSONNEL DU PARLEMENT EUROPEEN	M. Cl. FRANCESCHIN	Mme Elfr. TREPESCH
CONSEIL	M. D. HULBECCO	Melle I. RULLKOETTER
PERSONNEL DU CONSEIL	M. M. HOEBEL	Mme S. DREWS
COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL	M. N. MOUSEN	Mme C. CHARLES-PIECK
PERSONNEL DU C.E.S.	M. T. DI ROCCO	M. I. PEOLIDIS
COUR DES COMPTES	M. G. TORTIVO	Mme V. FOESSEL
PERSONNEL DE LA COUR DES COMPTES	Mme F. RATTIGAN	Mme A. ANTINORI

o o o

SECRETARIAT DU COMITE DES PRETS : Mme G. NELIS, Loi 57 4/60, tél. 59769 (Commission)

RAPPORTEUR : M. CH. HAUWAERT, Loi 57 4/56, tél. 53399 (Commission)

## PRETS A LA CONSTRUCTION

Il est porté à la conoiiuucc do pcnoaad qu'en applicatioi de l'article 4 § 2, 4eme alinéa des Dispositions d'exécntioa d» 17 juin 1971, modifié par la Commiuiioa le 29 septembre 1971 et le 23 janvier 1974, les montants maxima des prêts i la construction soat depuis le 8 juillet 1993, les suivants:

Fonctionnaire sans enfant	1.838.000 FB
Fonctionnaire avec 1 enfant	1592.000 FB
Fonctionnaire avec 2 enfants	2.145X100 FB
Fonctionnaire avec 3 enfants	2.298.000 FB
Fonctionnaire avec 4 enfants	2.451.000 FB
Fonctionnaire avec 5 enfants	2.605.000 FB
Fonctionnaire avec 6 enfants et pins	2.758.000 FB

Le Comité des prêts à la construction attire l'attention des bénéficiaires d'an prêt sur le fait que tout changement d'affectation, vente, location, sons-location, da bien objet da prêt doit être porté, par écrit, i la connaissance du secteur "Prêts i la construction" - Commission des CE. - Unité Politique sociale IX.B.1 - i Bruxelles.

Il précise, en outre, que le montant du prêt hypothécaire contracté, si nécessaire, auprès d'un organisme tiers pour financer le bien objet da prêt de la CEE doit correspondre au montant repris dans la demande de prêt.

Le Comité rappelle aussi que, conformément aux articles 6 § 6 et 7 § 1 des Dispositions d'exécution, des contrôles d'occupation du bien sont actuellement effectués par le sectear "Prêts i la construction".

Le personnel est également informé que, pour des raisons budgétaires, la Commission a décidé de continuer de geler l'attribution des prêts "R.PA." (Rachat de Prêts Antérican) jusqu'k ne date ultérieure.

IX B 1

Politique sociale

Adresse: LOI 57 - 4/56

Renseignements: tél. 52848

## PRETS A LA CONSTRUCTION

### Prochaine réunion du Comité des prêts à la construction

Date de la réunion: fin janvier 1996 (date à déterminer)  
Dépôt des demandes: 24 novembre 1995 (date limite)

1X3.1.  
Politique sociale

Adresse:: Commission des CE. Renseignements: tél. 295.28.48  
Bâtiment LOI 57 - 4/56  
200, rue de la Loi  
1049 Bruxelles

